

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

**La Compagnie d'assurance-vie General American  
(nom utilisé au Québec par General American Life Insurance Company)  
Avis de modification de permis – Changement de nom  
*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32***

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 6 juin 2018, le permis de La Compagnie d'assurance-vie General American aux fins de substituer son nom pour celui de Société d'assurance-vie Metropolitan Tower (nom utilisé au Québec par Metropolitan Tower Life Insurance Company) suite à la fusion de ces deux sociétés.

Le représentant principal au Québec est monsieur André St-Amour dont l'établissement d'affaires est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1300, Montréal (Québec) H3A 3A8.

Le siège de l'assureur est situé au 5601 St 59<sup>th</sup> S, Lincoln, Nebraska, U.S.A., 68516.

Fait le 6 juin 2018

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.